COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue St-Denis, Montréal, QC H2W 2M5; tél.: (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283; courriel : coalition@cqct.qc.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La consultation sur la révision de la *Loi sur le tabac*
La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac satisfaite des objets de consultation proposés par le ministre de la Santé

Montréal, le 11 janvier 2005 - La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac s'est dite satisfaite de l'annonce faite aujourd'hui par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, le docteur Philippe Couillard, qui lançait sa consultation en vue de réviser la *Loi sur le tabac* adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 1998. « Nous sommes heureux de constater que toutes les problématiques entourant l'application de la loi sont en consultation et que la population québécoise pourra participer à ce débat. Nous espérons que cette consultation réglera d'importantes lacunes dans la loi actuelle, notamment l'exposition involontaire à la fumée secondaire dans des lieux publics touchant des travailleurs et 75% de la population qui ne fument pas » a déclaré le porte-parole de la Coalition monsieur Louis Gauvin.

« La perception des dangers du tabagisme et des impacts sur la santé de la fumée secondaire a beaucoup évolué aux cours des dernières années et il est temps que le Québec imite l'Ontario, le Nouveau Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan qui eux ont décidé d'interdire complètement l'usage du tabac dans les lieux publics—incluant les bars et les restaurants. La consultation lancée par le ministre devrait confirmer que les Québécois et les Québécoises s'attendent à pouvoir fréquenter et travailler dans des environnements sans fumée » a affirmé monsieur Gauvin qui rappelle qu'un nombre important de restaurateurs interdit déjà l'usage du tabac dans leur établissement.

La Coalition est aussi heureuse de constater que le ministre veuille tâter le pouls de la population sur des questions comme la permission de fumer sur les terrains des écoles, une situation qui n'est même pas abordée par la loi actuelle. « Les groupes de santé et les gouvernements font des efforts importants pour convaincre les jeunes de ne pas commencer à fumer, leur rappellant qu'il ne suffit de fumer que quelques cigarettes pour devenir dépendant à la nicotine. Il est important d'envoyer un message cohérent à ce groupe cible de l'industrie du tabac, surtout lorsqu'on sait que la plupart des fumeurs commencent à fumer avant l'âge de 18 ans. Tolérer la consommation de cigarette dans les milieux scolaires envoie un message qui est à l'extrême opposé de la prévention du tabagisme » a indiqué la Coalition.

Par ailleurs, les groupes de santé membres de la Coalition sont très heureux qu'une partie importante de la consultation du ministre Couillard porte sur les questions de vente et de promotion du tabac. « L'intention du législateur, à l'époque de l'adoption de la loi 444, était d'interdire toute forme de publicité directe et indirecte de type « style de vie », mais les compagnies ont développé toutes sortes de stratégies de marketing pour contourner l'esprit de la loi.

De plus, si la loi interdit nommément l'installation d'affiches publicitaires sur le tabac, les compagnies ont érigé des murs promotionnels dans presque tous les dépanneurs du Québec. Ces murs qui permettent de mettre côte à côte des paquets de cigarettes, ce qui n'est pas formellement interdit et alimentent la perception d'une immense affiche publicitaire.

Étalages formant des murs promotionnels qui donnent l'impression d'affiches publicitaires

Au cours des cinq dernières années, la Coalition a demandé à plusieurs reprises au gouvernement d'interdire les étalages et présentoirs dans les points de vente, d'autant plus que la loi 444 prévoyait cette éventualité par le biais d'un pouvoir réglementaire à cet effet (article 25). À ce jour, rien n'a été fait. « Nous espérons que la consultation aboutira enfin à des mesures qui interdiront toute forme de promotion visible au point de vente dont ll'un des principaux effets est de banaliser la dangerosité des produits du tabac » continue le porte-parole de la Coalition, monsieur Gauvin.

La Coalition s'est aussi dite agréablement surprise de voir le ministre désireux de connaître l'opinion de la population sur la limitation du nombre de points de vente des produits du tabac. « Voilà une idée innovatrice du ministère qui est fort intéressante et pertinente. Les fabricants de tabac font preuve de créativité pour déjouer les interdictions sur la commandite et la publicité du tabac qui devait réduire la visibilité de leurs produits. En se tournant vers des points de vente dits non conventionnels tels les kiosques extérieurs et les « cigarette-girls », les fabricants continuent de faire la promotion des cigarettes dans les endroits branchés, associant le tabac à des images positives et attrayantes qui font oublier que ce produit tue 50% de ses consommateurs » ajouta monsieur Gauvin.

Kiosque extérieur

« Cigarette-girl »

Appel à la population

La Coalition invite toute la population à participer à cette consultation qui devrait aboutir d'ici la fin de 2005 à une révision en profondeur de la loi sur le tabac. « La procédure choisie par le ministre permet à tous les citoyens de participer activement à cette consultation en envoyant une lettre, un courriel ou un court mémoire au ministre. Il n'est pas nécessaire de faire partie d'un groupe de santé pour communiquer son point de vue. Il n'est pas nécessaire non plus de répondre à toutes les questions annoncées aujourd'hui par le ministre Couillard. Nous souhaitons une réponse massive

de la grande majorité de la population qui ne fume pas, de même que des fumeurs qui souhaitent que leurs enfants ne tombent pas dans le même piège de la dépendance à la nicotine. Nous avons tous le droit de vivre dans des environnements sans danger pour la santé » a conclu monsieur Gauvin.

Dans les prochains jours, les informations sur les objets de cette consultation et sur la manière d'y participer seront disponibles sur le site Internet de la Coalition à l'adresse www.cqct.qc.ca

-30-

Information :

Louis Gauvin, coordonnateur de la Coalition pour le contrôle du tabac

514. 598-5533 ou 514. 361-7046